



VILLECHENEVE

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
En date du 03 FEVRIER 2005**

PRESENTS : MM. CRIBIER. PIQUET. MME CHIRAT. MM. VARILLON. DUMAS. JACQUEMOT. LACAND . MME DUSSUYER.M. NIEPCE.M. GUERIN. MME BERTHOLAT. M. GRANJARD.

ABSENTS EXCUSES : MM. CHAZELLES. GONNARD. SARCEY

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après délibérations,

- 1) Décide de faire un don de 300 €uros à la Croix Rouge Française pour les sinistrés d'Asie.
- 2) Autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de permis de construire pour l'aménagement de la nouvelle mairie.
- 3) Approuve le projet de bail conclu entre la commune de Villechenève et Madame Odile VERMARE, coiffeuse.
- 4) Approuve la convention de mission assistance juridique du Centre de Gestion du Rhône pour un montant de 402 €uros.
- 5) Décide d'octroyer aux agents de la voirie la prime technique de l'entretien de travaux et de l'exploitation.
- 6) Décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'exercice 2005 :

- MFR de ST ROMAIN DE POPEY	23 €/élèves
- Collège ST ANDRE	23 €/élèves
- Lycée notre Dame de Bel Air	23 €/élèves
- MFR ST LAURENT	23 €/élèves
- MFR MONTBRISON	23 €/élèves
- Centre Léon Bérard	77 €
- ADAPEI	30 €
- SOS MUCOVISCIDOSE	30 €
- SPA	0.18 €/habitant
- Centre Interprofessionnel pr apprentis	23 €/élèves

- 7) Fixe les tarifs de location des salles communales et divers tarifs pour l'exercice 2005.
- 8) Annule la délibération concernant l'Eclairage Public « les grandes terres » suite à la demande de Mr le Préfet.
- 9) Décide la vente du puits, terrain annexe au lotissement « les placettes » à Mr et Mme Noel DUSSUD pour un montant de 1524.49 €uros.
- 10) Décide d'allouer à l'Ecole Publique les crédits suivants pour l'exercice 2005 :
 - 35.06 €uros /élèves
 - 480 €uros pour la direction
 - 611 €uros pour l'achat d'équipement pour l'école
 - 1500 €uros pour la constitution de fonds documentaire ;
- 11) Accepte le passage de la spéciale du deuxième rallye nationale de chambost-longessaigne sur la RD4 et le chemin de Montlit le dimanche 31 juillet 2005 suivant certaines règles suspensives.
- 12) Délibère au sujet de nombreuses autres questions diverses.

Fait en Mairie le 04 février 2005
Le Maire,

Jacques CRIBIER